

106. 1981 a vu la création de l'ASSOCIATION DES ARTISTES IRLANDAIS qui a aussitôt adhéré à la Division culturelle du SYNDICAT DES TRANSPORTEURS ET DES OUVRIERS. Les membres de cette association ont été les premiers artistes à pouvoir bénéficier des droits de négociation et de concertation réservés aux membres du syndicat, des aides à la recherche et du support politique du plus grand syndicat irlandais. L'Association a déjà fait la preuve de son efficacité et de son sens des responsabilités en se faisant connaître du Gouvernement et d'autres institutions dotées du pouvoir de décision.

107. La Division culturelle du Syndicat prépare actuellement un programme fondé non seulement sur les principes de la RECOMMANDATION DE L'UNESCO RELATIVE A LA CONDITION DE L'ARTISTE mais aussi sur les grands axes de la politique culturelle de la Communauté européenne. Elle compte soumettre ses propositions au gouvernement et aux autres parties intéressées ; Mme Ballagh a estimé que ces propositions avaient des chances d'être prises en considération grâce au soutien dont elles bénéficiaient de la part d'un grand syndicat national. Elle a invité tous les Comités nationaux à rechercher les moyens de faire triompher la sécurité et la justice en faveur des artistes, préalable indispensable, selon elle, à l'instauration d'un ordre mondial plus équitable.

108. BERNARD KASSOY, USA.

M. Kassoy a parlé aux membres du Congrès des nombreux artistes américains qui se sont commis personnellement pour protester contre les projets gouvernementaux de dissémination des armes nucléaires et autres moyens de destruction massive. Une campagne a été menée pour rassembler les signatures des artistes opposés aux armes nucléaires. La première EXPOSITION POUR LA PAIX devait être inaugurée en 1983 LE JOUR ANNIVERSAIRE D'HIROSHIMA dans la petite ville de Burlington en Nouvelle-Angleterre. Les artistes collaborent avec les groupes pacifistes, ils réalisent des posters, des bannières, des insignes et même des peintures murales. Les artistes éprouvent le besoin de sortir de leurs ateliers et de s'associer aux millions d'américains qui œuvrent pour la paix.

109. M. Kassoy a conclu son discours en attirant l'attention de ses auditeurs sur la curieuse coïncidence qui a voulu que lui, un vétéran américain de la deuxième guerre mondiale, siège 38 ans plus tard, à l'occasion de ce Congrès, aux côtés des délégués japonais, victimes de toutes les horreurs des premiers bombardements atomiques. Cette coïncidence lui apparaissait comme le signe que les artistes pourraient faire quelque chose pour la paix s'ils unissaient leurs forces.

110. CLAUDE ROSTICHER, Monaco.

M. Rosticher a rappelé à ses auditeurs que les conditions de vie des artistes français et monégasques étaient proches à de nombreux égards. Le Comité national de Monaco regroupe cependant les artistes de toutes nationalités en catégories différentes, ce qui permet à certains d'entre eux de bénéficier d'une exonération d'impôts. Selon M. Rosticher, la diversité de cette Association est un atout et une source d'enrichissement pour les artistes. Elle a fait de Monaco une sorte de « LABORATOIRE DE L'ART » ou un microcosme de l'art, où se pratique l'étude des divers aspects de l'art et de ses créateurs. Ces études ainsi que les travaux réalisés par les jeunes artistes d'une école d'art locale, récemment reconstruite, pourraient éventuellement servir à l'AIAP. M. Rosticher a prôné une coopération plus intense entre petits états comme Monaco, Andorre et Saint-Marin qui jouissent de conditions de vie très similaires et qui, en unissant leurs forces, pourraient mieux faire entendre leur voix.

111. JULIEN BIRIGUI OUEDRAOGO, Haute-Volta.

Selon M. Ouedraogo, toute œuvre d'art est d'une certaine manière le reflet de l'environnement de l'artiste, de ses sentiments et du contexte culturel dans lequel il vit. Pour apprécier et sauver son patrimoine national et l'authenticité de sa culture, un artiste doit pouvoir jouir de conditions de travail favorables et disposer de bons matériaux — un problème déjà évoqué à Stuttgart en 1979.

112. De meilleures conditions de travail pourraient profiter aux jeunes artistes notamment. Elles leur permettraient de s'attacher à la sauvegarde de leur identité culturelle, d'établir un rapport avec leur public par-dessus tout, d'empêcher qu'un quelconque système économique ou politique les asservisse à ses ambitions. Mais, comme il n'y a pas de liberté sans paix, a conclu M. Ouedraogo, le Comité national de Haute-Volta soutiendra toutes les initiatives de l'AIAP visant à faire progresser la cause de la paix dans le monde.

LA DISCUSSION GÉNÉRALE de l'après-midi est présidée par **KURT ULLBERGER, SUÈDE**, assisté par **LUIS-MIGUEL VALDÉS-MORALES, CUBA**.

113. Le problème des rapports de l'art et de la religion évoqué dans plusieurs discours, a été assez longuement débattu. Les artistes occidentaux paraissent particulièrement intéressés par l'art dans les pays islamiques et ont posé de nombreuses questions à ce sujet. Il ressortait des réponses faites, que les rapports entre l'art et l'Islam varient selon les pays : certains sont plus rigoristes que d'autres. La Malaisie, par exemple, est assez libérale, également ouverte aux influences de l'Est et de l'Ouest. En Irak, la situation a varié dans le temps : à une certaine époque, l'Islam y a totalement prohibé la représentation du visage humain ; à une autre, il a interdit que les œuvres d'art dépeignent des idoles, avec la seule exception des illustrations de livres. Aujourd'hui, la nudité elle-même n'est plus taboue dans certains pays musulmans.

114. La situation des artistes vis-à-vis de la sécurité sociale a été évoquée. La plupart des participants ont admis que certaines mesures avaient été prises dans la plupart des pays dans le but d'améliorer la condition de l'artiste, mais que l'on en était encore loin, du niveau de protection dont jouissait l'artiste dans les pays scandinaves. Faire pression sur les Comités nationaux est apparu à l'auditoire comme le moyen d'accélérer le processus.

115. Différentes formes de collaboration pendant les pauses entre les réunions et les Congrès ont également été suggérées. De nombreux artistes ont reconnu qu'ils se sentaient isolés, coupés des autres, relégués dans leur petit coin du monde. Une liste des adresses allait être fournie aux participants de tous les Comités nationaux afin qu'ils puissent prendre des contacts avant la prochaine réunion plénière, prévue pour 1986.

116. La question de l'enseignement artistique, a également été évoquée. Les programmes d'enseignement sont différents, comme l'a révélé le questionnaire de l'AIAP : « **Comment vivent les artistes ?** ». Tous les documents relatifs à l'enseignement de l'art devraient être rassemblés en un ouvrage unique au lieu de faire l'objet de rapports dispersés. Compiler des informations précieuses et des idées utiles pour réaliser un tel ouvrage serait relativement aisé.

117. Le moment choisi pour les procédures de vote du Comité Exécutif a suscité beaucoup de commentaires. De l'avis général, le vote devrait intervenir vers la fin d'une réunion, une fois que les participants ont appris à mieux se connaître. La pratique actuelle était « frustrante ». Le Secrétaire-Général pour répondre à ces vœux promet de soumettre ces suggestions au Comité Exécutif, dont les recommandations seront transmises au Congrès dès le lendemain.

118. Différents participants et notamment M. Pfennig de RFA et Mme Swale du RU ont fait objection à la limitation à six minutes du temps de parole accordé aux orateurs du Congrès. M. Ullberger, au titre de Président de Séance et de représentant des pays-hôtes, prend la parole, dirige les débats, au cours desquels le Secrétaire-Général répond aux questions posées au Comité et aux organisateurs.

119. Il ressortait des différents points de vue exprimés que la limitation à six minutes du temps de parole correspondait à une estimation très prudente, faite au début de 1983, et calculée en fonction du nombre de délégués qui, à ce moment-là, avaient annoncé leur intention de parler et de procéder à une projection.

120. En pratique, du fait que certains s'étaient dédités, le temps de parole accordé à chaque orateur avait été augmenté. Ainsi Mme Swale elle-même avait parlé pendant onze minutes et demi. Dans un souci d'équité et afin que chaque délégation puisse s'exprimer, diviser le temps global par le nombre d'orateurs était apparu comme la seule solution.

121. M. Ullberger a déploré que le budget de son Comité ne fût pas plus élastique afin de pouvoir prolonger de quelques jours encore la durée de la réunion. Il a demandé aux délégués de réaliser que tous les Congrès étaient logés à la même enseigne en ce qui concerne la limitation du temps de parole. « Six minutes, c'est peu mais c'est beaucoup si l'on sait en user et que l'on a préparé son intervention. En outre », a-t-il ajouté, « à l'annonce du programme, les membres du Congrès ont unanimement accepté la limitation à six minutes du temps de parole ». Personne ne pouvant nier le fait, M. Ullberger a clôturé la séance dans la bonne humeur.